



Europäisches Patentamt  
European Patent Office  
Office européen des brevets

⑪ Numéro de publication:

0 091 404  
A1

⑫

## DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

⑬ Numéro de dépôt: 83810134.3

⑮ Int. Cl.<sup>3</sup>: E 04 F 13/14

⑭ Date de dépôt: 31.03.83

⑩ Priorité: 02.04.82 CH 2057/82

⑪ Date de publication de la demande:  
12.10.83 Bulletin 83/41

⑫ Etats contractants désignés:  
AT BE CH DE FR GB IT LI LU NL SE

⑬ Demandeur: Gandillon, Jean-Paul  
26, rue de Montbrillant  
CH-1201 Genève(CH)

⑭ Inventeur: Gandillon, Jean-Paul  
26, rue de Montbrillant  
CH-1201 Genève(CH)

⑮ Mandataire: Vuille, Roman et al,  
c/o KIRKER & Cie S.A. 14, rue du Mont-Blanc Case  
Postale 872  
CH-1211 Genève 1(CH)

### ⑯ Matériel pour la décoration de murs de bâtiments.

⑰ Les éléments décoratifs (3, 4, 5, 3', 4', 5', 6, 7, 7', 9) forment par leur assemblage l'encadrement en relief d'une porte (2). Chaque élément est pourvu d'un organe d'accrochage (10, 10') que l'on accroche à des moyens de support (13) fixés à un mur (1), pour retenir "en applique" ces éléments contre ce mur. Les moyens de support (13) comprennent un organe (14) encastré dans le mur et fileté intérieurement (15) pour recevoir un boulon traversant un trou oblong (16) d'une plaque (17), pour ajuster en hauteur cette plaque et l'immobiliser ensuite. Cette plaque (17) comporte une partie (18) formant gouttière, pour recevoir l'organe d'accrochage (10'). Du mortier adhésif (19) est disposé entre les organes décoratifs (19) et le mur (1).

Ce matériel permet de décorer en relief des façades de bâtiments de façon économique, grâce à la préfabrication en série des éléments décoratifs, et à la pose rapide, par accrochage "en applique" de ces éléments contre la façade.

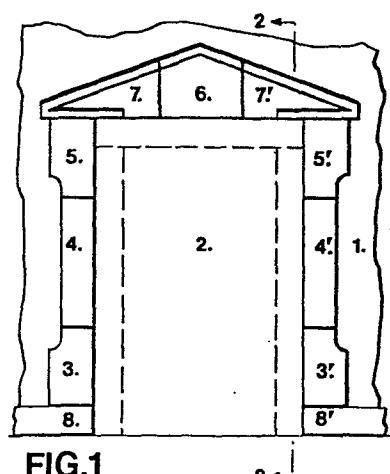


FIG.1

EP 0 091 404 A1

Matériel pour la décoration de murs de bâtiments

Les bâtiments anciens présentaient le plus souvent des portes et fenêtres pourvus d'encadrements en pierre taillée et décorée, en relief sur la façade, des corniches, consoles, des balustres, des balcons et d'autres parties 5 décoratives en pierre taillée. L'architecture de ces dernières décennies a éliminé pratiquement tous ces éléments décoratifs, qui d'ailleurs, avec le haut niveau actuel des coûts, occasionneraient des frais très élevés et difficilement acceptables, si ces éléments devaient être faits 10 aujourd'hui selon la méthode traditionnelle.

La présente invention vise à fournir une solution nouvelle permettant de décorer les façades de bâtiments - ou même les murs intérieurs - avec des moyens beaucoup moins onéreux, tout en donnant le même aspect esthétique 15 que les constructions "à l'ancienne".

L'invention a pour objet un matériel pour la décoration en relief de murs de bâtiments, qui est conforme à la revendication 1.

Les dessins annexés représentent, à titre d'exemples, 20 des formes d'exécution du matériel selon l'invention.

Fig. 1 est une vue de face d'une première forme d'exécution.

Fig. 2 est une vue en coupe selon 2-2 de fig. 1.

Fig. 3 est une vue de face d'une deuxième forme 25 d'exécution.

Fig. 4 est une vue de détail, en coupe, montrant un mode de fixation "en applique", d'un élément décoratif tel que l'un de ceux montrés sur les fig. 1 à 3.

Fig. 5 est une vue de détail en perspective, 30 relative à ce mode de fixation.

Les figures 1 et 2 représentent un encadrement de porte, en relief, réalisé au moyen d'une première forme d'exécution de l'ensemble selon l'invention. On voit en 1 le mur extérieur d'un bâtiment, qui peut être en béton ou fait

autrement. En 2 est l'ouverture d'une porte présentant un encadrement en relief sur la façade. Cet encadrement est fait d'un assemblage d'éléments latéraux 3, 4, 5 et 3', 4', 5' et de trois éléments supérieurs 6, 7, 7' formant un fronton. On voit en 8, 8' deux éléments de base. Tous ces éléments présentent une face plane, destinée à venir en regard du mur 1.

Les éléments 3, 4, 5, 3', 4', 5', 6, 7, 7', 8, 8', sont préfabriqués, en un matériau pierreux tel que du marbre, de l'albâtre, naturel ou reconstitué, du béton, ou encore du granit, de la molasse ou du calcaire, par exemple. Les matériaux reconstitués peuvent être teintés ou non dans la masse. Ces éléments sont fixés "en applique" contre le mur 1, comme on va le décrire maintenant en référence aux fig. 4 et 5.

Un élément décoratif, analogue à l'un de ceux visibles sur les fig. 1 et 2, qui peut être en béton par exemple, présente un organe d'accrochage 10 en acier, ancré en lui et présentant une partie 10' visible sur la face de cet élément qui est destinée à venir s'appliquer sur le mur 1. Un fer de renforcement 12 est prévu à l'intérieur de l'élément 9 ; l'organe d'accrochage 10 appuie contre lui comme indiqué sur la fig. 4.

Un ou plusieurs organes porteurs tels que 13 sont fixés au mur 1 et coopèrent chacun avec un organe porteur 10-10'. Chaque organe porteur 13 comprend une pièce 14 qu'on scelle dans le mur 1. Cette pièce 14 est filetée intérieurement et un boulon 15, faisant partie de cet organe porteur 13 est vissé dans la pièce 14, en passant à travers un trou oblong 16 d'une plaque-support 17 présentant une partie 18 en forme de gouttière, conformée pour recevoir la partie 11 d'un organe 10.

Pour la pose des éléments décoratifs contre le mur 1, on procède ainsi :

Des pièces 14 sont scellées dans la face extérieure

du mur 1, aux endroits choisis d'avance, à raison d'un ou plusieurs par élément décoratif, selon le poids et la forme de l'élément. Ensuite, on fixe, pour chaque organe 14, la plaque support 17 correspondante, à la hauteur correcte, en réglant verticalement la position de cette plaque et en vissant à fond le boulon 15 pour immobiliser cette plaque-support à la hauteur exacte voulue. Ceci fait, on amène l'élément 9 en face du mur 1 et on accroche la partie 10' de son organe d'accrochage 10 dans la gouttière 18 de la plaque-support 17. Du mortier adhésif, est coulé entre l'élément 9 et le mur. Pour améliorer la fixation de l'élément 9 "en applique" sur le mur, des rainures telles que 20, 21 sont prévues dans la face de cet élément qui vient en regard du mur 1.

La partie 10' de l'organe d'accrochage 10 et la gouttière 18 sont conformées pour permettre un ajustage horizontal précis de l'organe 9.

Il est clair que d'autres moyens de fixation que ceux illustrés à titre d'exemple sur les fig. 4 et 5, pourraient être utilisés pour permettre l'accrochage des éléments décoratifs contre la façade.

La fig. 3 montre d'autres formes d'éléments décoratifs fixés contre une façade comme on vient de le décrire. En 22 sont des éléments placés au-dessus d'une fenêtre 23, et en 24 d'autres éléments placés au-dessous de cette fenêtre. En 25, 25' sont deux éléments décoratifs (simples ou composites) placés respectivement à gauche et droite de la fenêtre 23, à une certaine distance de celle-ci.

Les éléments décoratifs sont de préférence modulaires. Dans le cas de la fig. 1, le chapiteau 6, 7, 7' peut alors déborder plus ou moins, par rapport aux côtés de l'encadrement 3, 4, 5 et 3', 4', 5', selon la largeur de la fenêtre.

Dans d'autres formes d'exécution, les éléments décoratifs peuvent servir à former des corniches, des balcons,

des balustres, des colonnes ou des demi-colonnes, etc. Ils peuvent aussi être utilisés à l'intérieur de bâtiments, par exemple pour former des encadrements de cheminées de salon.

5 La fabrication en série des éléments décoratifs permet d'atteindre des prix modiques. Ces éléments sont dimensionnés, de préférence, pour ne pas être d'un poids excessif, ce qui facilite une pose rapide. Néanmoins, dans certains cas, un encadrement de porte ou de fenêtre pourra 10 être réalisé au moyen d'un seul élément préfabriqué.

REVENDICATIONS

1. Matériel pour la décoration en relief de murs de bâtiments, caractérisé en ce qu'il comporte un assortiment d'éléments décoratifs (3, 4, 5, 3', 4', 5', 6, 7, 7') préfabriqués, en matériel pierreux, présentant chacun une face plane prévue pour être appliquée sur une paroi (1) d'un bâtiment, chacun de ces éléments étant pourvu d'au moins un organe d'accrochage (10, 10') accessible du côté de cette face plane, et en ce qu'il comporte des organes porteurs (13) présentant chacun des premiers moyens (14) pour son ancrage dans une paroi (1) d'un bâtiment, et des seconds moyens (15, 16, 17, 18) montés de façon réglable sur les dits premiers moyens (14) et conformés pour coopérer avec les moyens d'accrochage (10, 10') des éléments décoratifs, pour supporter et maintenir ces éléments décoratifs en place contre le bâtiment, une fois que leurs organes d'accrochage (10, 10') ont été amenés en coopération avec les dits organes porteurs (13) préalablement ancrés dans une paroi d'un bâtiment.

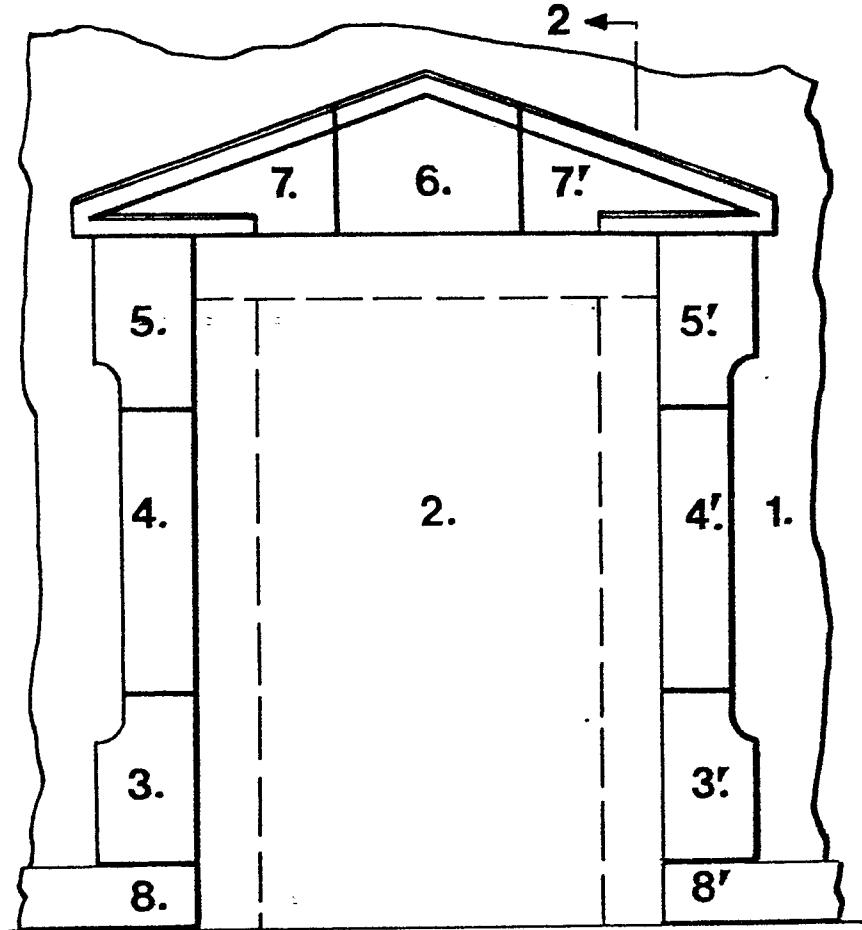
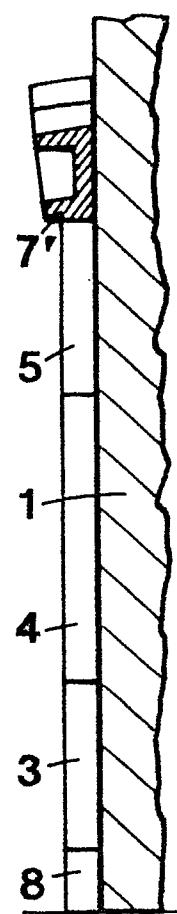
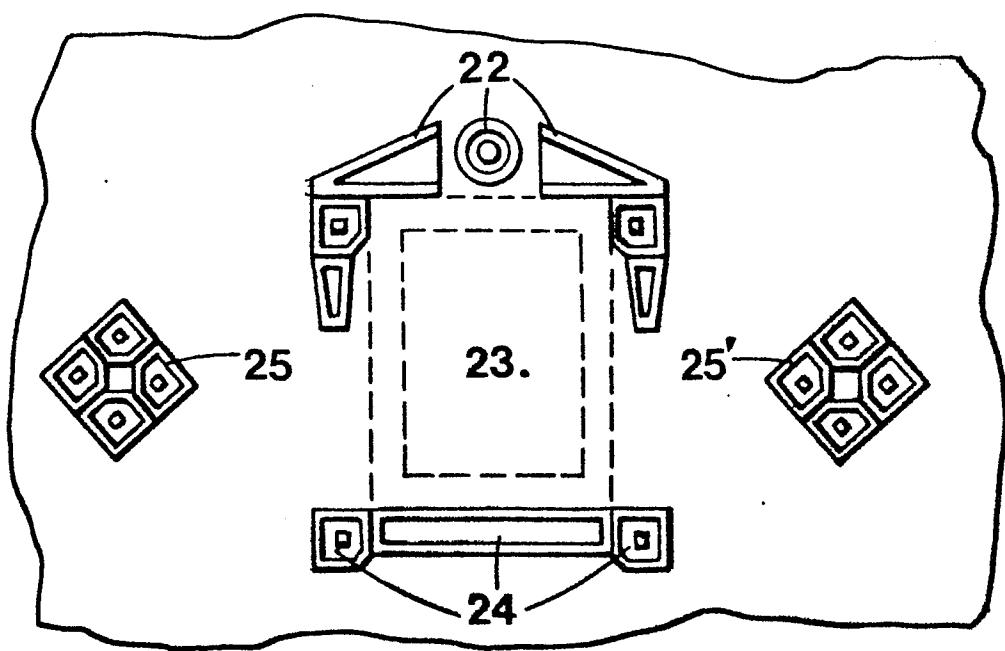
2. Matériel selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il comprend des groupes d'éléments décoratifs prévus pour former par assemblage, des encadrements de portes, de fenêtres ou de cheminées de salon.

3. Matériel selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il comporte des groupes d'éléments décoratifs prévus pour former par assemblage, des corniches, des consoles et des balcons.

4. Matériel selon la revendication 1, caractérisé en ce que les seconds moyens (15, 16, 17, 18) mentionnés des organes porteurs (13) sont agencés pour être réglables en hauteur sur les premiers moyens (14) lorsque ceux-ci sont ancrés, pour autoriser un ajustement vertical des éléments décoratifs, contre la paroi qui les reçoit.

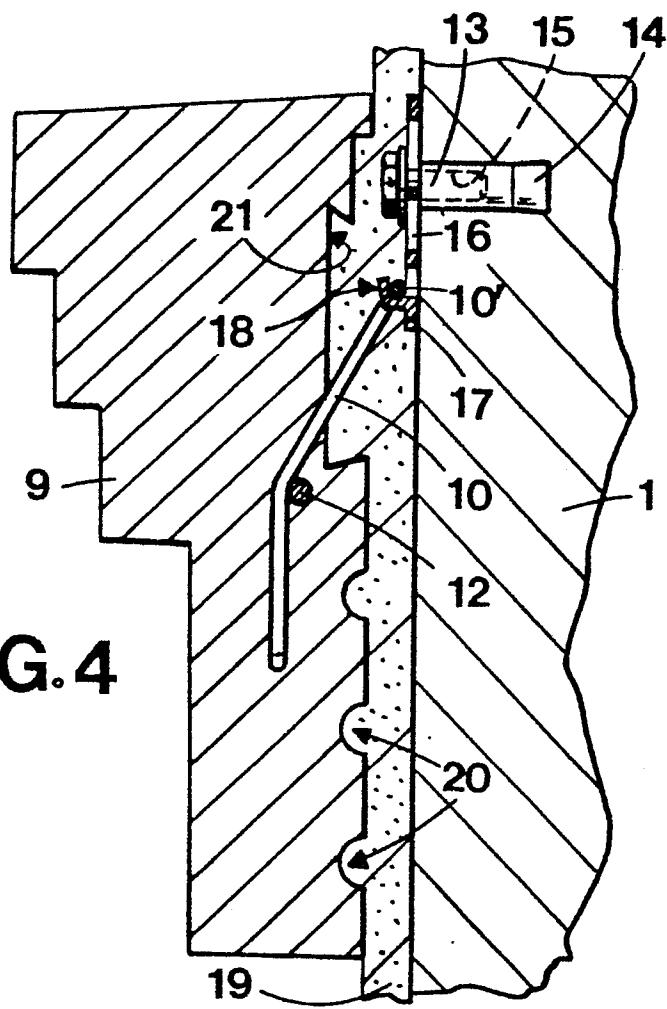
5. Matériel selon la revendication 4, caractérisé en ce que les organes d'accrochage (10, 10') et les seconds

moyens (17, 18) mentionnés des organes porteurs (13) sont conformés pour autoriser un ajustement horizontal des éléments décoratifs, contre la paroi qui les reçoit.

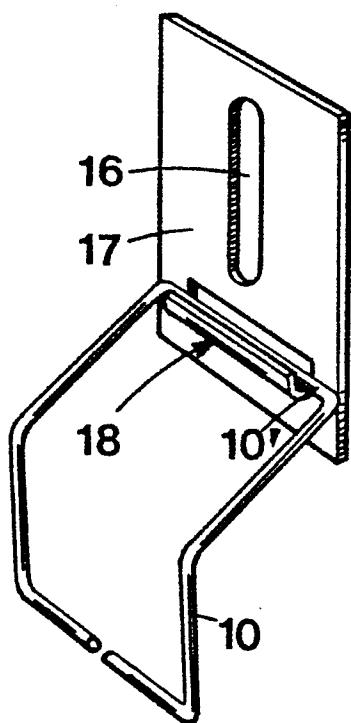
**FIG. 1****FIG. 2****FIG. 3**

2/2

0091404



**FIG. 4**



**FIG. 5**



Office européen  
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

0091404

Numéro de la demande

EP 83 81 0134

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. 3)
Y	FR-A-2 167 112 (KREMO-WERKE) * Page 3, ligne 23 - page 5, ligne 3; revendication 1; figures *	1,4,5	E 04 F 13/14
Y	US-A-3 778 945 (MEDOW) * Colonne 2, ligne 32 - colonne 5, ligne 3; figures *	1-3	
A	US-A-3 690 076 (HARRIS) * Colonne 2, ligne 14 - colonne 3, ligne 59; figures *	2	
	-----		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. 3)
			E 04 F
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE	Date d'achèvement de la recherche 07-07-1983	Examinateur ECKERT K.F.	
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		..... & : membre de la même famille, document correspondant	